

Acronyme	Nom	Explications	Lien web
<b>Services de première ligne</b>			
<b>Les services de première ligne</b>		En Belgique, l'aide et la protection de la jeunesse s'organisent selon différents échelons. Il y a en premier lieu les services de prévention et les services de premières lignes qui disposent une aide dite générale. Ces services (publics ou privés), s'adressent directement à la population (écoles, hôpitaux, maisons de quartier...)	
AMMO	service d'action en milieu ouvert	Service qui apporte une aide aux jeunes dans leur milieu habituel de vie (famille, école, ...), pour assurer et de objectifs de prévention sociale et éducative. L'AMMO mène à la fois un travail d'aide individualisé ainsi qu'un travail communautaire.	<a href="http://www.milieuouvert.be/les-services-de-premieres-lignes">http://www.milieuouvert.be/les-services-de-premieres-lignes</a>
AVIG	agence pour une vie de qualité	Organisme public composé de trois branches : « Bien-être et santé », « Handicap » et « Familial ». La branche « Handicap » est chargée de mener à bien la politique wallonne en matière d'intégration des personnes en situation de handicap. Elle intervient, pour un public domicilié en Wallonie, lorsqu'une personne, suite à un problème d'ordre physique, mental ou sensoriel, rencontre des difficultés dans la vie quotidienne, dans son intégration professionnelle et sociale.	<a href="http://www.avig.be/">http://www.avig.be/</a>
CPAS	centre public d'action sociale	Il y a un CPAS dans chaque commune de Belgique. Son rôle est de veiller à ce que chaque citoyen puisse vivre conformément à la dignité humaine (se nourrir, se loger, se soigner...)	<a href="http://www.belgium.be/fr/le_gouvernement/les_services_publics/le_cpas">http://www.belgium.be/fr/le_gouvernement/les_services_publics/le_cpas</a>
CFP	centre de planning familial	Centre proposant des consultations médicales, psychologiques, juridiques et sociales concernant la vie relationnelle, affective et sexuelle (grossesse, contraception, MST, IVG...)	<a href="http://www.belgium.be/fr/le_gouvernement/les_services_publics/le_cpas">http://www.belgium.be/fr/le_gouvernement/les_services_publics/le_cpas</a>
CPMS	centre psycho-médo-social	Centre destiné aux élèves (de la maternelle jusqu'au secondaire) et à leurs parents pouvant aborder toute question relative à la scolarité, l'éducation, la vie familiale et sociale, la santé, l'orientation scolaire et professionnelle...	<a href="http://www.belgium.be/fr/le_gouvernement/les_services_publics/le_cpas">http://www.belgium.be/fr/le_gouvernement/les_services_publics/le_cpas</a>
MADO	maison de l'adolescent	Centre qui s'adresse aux adolescents (de 14 à 22 ans), à leur famille ainsi qu'à ses professionnels pour tenter de remédier adéquatement aux difficultés sociales, psychologiques, de santé, juridiques, scolaires.	<a href="http://www.belgium.be/fr/le_gouvernement/les_services_publics/le_cpas">http://www.belgium.be/fr/le_gouvernement/les_services_publics/le_cpas</a>
ONE	office de la naissance et de l'enfance	Organisme public assurant notamment un accompagnement pour les familles ayant des enfants âgés de 0 à 6 ans (consultations prénatales, visites à domicile, soutien à la parentalité...)	<a href="http://www.one.be/">http://www.one.be/</a>
SAP	service d'accompagnement du parentage	Service mettant en relation des enfants avec des familles souhaitant l'inscrire dans un processus de parentage (analyse de la demande de l'enfant, sélection de familles candidates, mise en place du parentage et suivi).	<a href="http://www.belgium.be/fr/le_gouvernement/les_services_publics/le_cpas">http://www.belgium.be/fr/le_gouvernement/les_services_publics/le_cpas</a>
<b>Les autorités mandataires</b>		Lorsque l'aide dite générale ne suffit pas à remédier aux difficultés, les services de l'aide à la jeunesse interviennent. Il s'agit donc de services spécialisés qui agissent de manière suppléante. Ces instances ont également quelques autorités mandataires.	
SAJ	service de l'aide à la jeunesse	La SAJ est le porte d'entrée pour toute situation de mineurs en difficulté ou en danger. Le délégué analyse la situation et fait rapport au conseiller de l'aide à la jeunesse (CAJ). Celui-ci oriente vers un service de 1ère ligne ou propose un programme d'aide. En cas de situation de danger et de refus d'aide, le CAJ transmet un rapport au Parquet en vue d'une saisine du tribunal de la jeunesse.	<a href="http://www.belgium.be/fr/le_gouvernement/les_services_publics/le_cpas">http://www.belgium.be/fr/le_gouvernement/les_services_publics/le_cpas</a>
TI	tribunal de la jeunesse	Instance qui juge le juge de la jeunesse. Il évalue la situation en fonction des rapports tenus, entend le jeune et la famille puis ordonne une mesure : un accompagnement dans le milieu de vie, un placement hors du milieu de vie, une projet d'autonomie pour le jeune à partir de 16 ans.	<a href="http://www.belgium.be/fr/le_gouvernement/les_services_publics/le_cpas">http://www.belgium.be/fr/le_gouvernement/les_services_publics/le_cpas</a>
SPJ	service de la protection de la jeunesse	Le SPJ est en application la mesure ordonnée par le juge. Le délégué, analyse la situation et fait rapport au directeur de l'aide à la jeunesse afin de trouver le service qui correspond à la mesure ordonnée par le juge et à la situation.	<a href="http://www.belgium.be/fr/le_gouvernement/les_services_publics/le_cpas">http://www.belgium.be/fr/le_gouvernement/les_services_publics/le_cpas</a>
<b>Les types de services agréés</b>		Ce sont des services mandatés par les autorités administratives (DAL, SPJ et TI) pour apporter une aide aux enfants en difficulté ou en danger et à leur famille.	
<b>Les services d'accompagnement</b>		Ce sont des services qui interviennent dans le milieu de vie de l'enfant afin d'éviter un éloignement familial (sauf exceptions les SAAM)	
SAPSE	service d'accompagnement psycho-socio-éducatif	La mission est d'apporter à l'enfant, sa famille et ses proches un accompagnement social, éducatif et psychologique dans le milieu de vie et, le cas échéant, à apporter, à la suite de cet accompagnement, une aide spécifique à l'enfant en résidence autonome. La durée du mandat ne peut excéder 6 mois et ne peut en principe être renouvelé que 3 fois.	
SAE	service d'accompagnement socio-éducatif	La mission est d'apporter à l'enfant, sa famille et ses proches une aide éducative dans le milieu de vie et à apporter une aide à l'enfant en résidence autonome, renouvelable plusieurs fois.	
SAMF	service d'accompagnement mission itinérante en famille	La mission est d'apporter un accompagnement itinérant de l'enfant (au moins 5 heures d'intervention par semaine), de sa famille et de ses proches dans le milieu de vie, lorsque la prise en charge d'un enfant de 0 à 6 ans en situation de vulnérabilité grave, préjudiciable ou de maltraitance, « voire négligence », a été ordonnée. Pour la prise en charge "classique", la durée du mandat est de 3 mois renouvelable une fois. Pour la prise en charge urgente la durée du mandat est de 15 jours.	
SAAF	service d'accompagnement de l'accueil familial	Il existe 3 formateurs pour l'accueil familial (premier/second terme, urgente et court terme). La mission est d'assurer l'adaptation entre le projet pour l'enfant et le projet de l'accueillant, assurer l'accompagnement de l'accueil familial de l'enfant ou du jeune, et de préparer et d'accompagner un programme de retour de l'enfant ou du jeune dans son milieu de vie d'origine, à l'issue de l'accueil familial, ou à l'échéché, de mettre en œuvre toute solution alternative socialement viable.	
<b>Les services résidentiels</b>		Ce sont des services qui organisent l'accueil et l'hébergement de l'enfant en dehors de son milieu de vie. La durée du placement annuel que les objectifs varient d'un service à l'autre.	
SRG	service résidentiel général	À titre principal, organiser l'accueil collectif et l'éducation d'enfants qui nécessitent une aide en dehors de leur milieu de vie. Durée du mandat, 1 an renouvelable. À titre complémentaire, assurer le suivi et l'accompagnement de jeunes en situation de vulnérabilité grave, préjudiciable ou de maltraitance, « voire négligence », et apporter une aide dans leur milieu de vie aux parents et à la fratrie de l'enfant hébergé dans le service.	<a href="http://www.belgium.be/fr/le_gouvernement/les_services_publics/le_cpas">http://www.belgium.be/fr/le_gouvernement/les_services_publics/le_cpas</a>
SRGD	service résidentiel d'observation et d'orientation	Organiser l'accueil collectif et l'éducation d'enfants qui présentent des troubles et des comportements déviants ou une aide spécialisée en dehors de leur milieu de vie et justifiés par leur profil d'observation. L'enquête approfondie et une action spécifique visent au dépassement de la crise par le biais d'un encadrement adapté à cette fin. Durée du mandat de 3 mois renouvelable 1 fois.	<a href="http://www.belgium.be/fr/le_gouvernement/les_services_publics/le_cpas">http://www.belgium.be/fr/le_gouvernement/les_services_publics/le_cpas</a>
SRGDVMA	SRGD pour enfants victimes de maltraitance	Organiser un accueil collectif d'enfants qui nécessitent une aide particulière et spécialisée, éventuellement urgente, ou ageré aux faits de maltraitance dont ils sont les victimes ou dont on suspecte l'existence. Durée du mandat de 3 mois renouvelable 1 fois.	<a href="http://www.belgium.be/fr/le_gouvernement/les_services_publics/le_cpas">http://www.belgium.be/fr/le_gouvernement/les_services_publics/le_cpas</a>
SRP	service résidentiel d'urgence	Organiser un accueil collectif d'enfants qui nécessitent une aide urgente consistant en un hébergement en dehors de leur milieu de vie, réaliser des missions d'observation, d'investigation et d'aide à l'orientation pour l'enfant et sa famille. La durée du mandat est de 20 jours renouvelable 1 fois.	<a href="http://www.belgium.be/fr/le_gouvernement/les_services_publics/le_cpas">http://www.belgium.be/fr/le_gouvernement/les_services_publics/le_cpas</a>
SP	service de profufo	Recherche de profufo (personne désignée par le juge de la jeunesse pour exercer, en lieu et place du ou des parents) délégué, les droits de l'autorité parentale et ce, sous le contrôle du Tribunal de la Famille et l'accompagnement de la profufo.	
PEP	projet éducatif particulier	Ces projets peuvent revêtir des formes très diverses. Tous ne sont d'ailleurs pas mandatables. Il peut s'agir d'un projet citoyen, d'un hébergement temporaire hors du milieu familial, d'un projet de rapatriement, d'un accompagnement familial, d'un accompagnement à l'insertion...	<a href="http://www.belgium.be/fr/le_gouvernement/les_services_publics/le_cpas">http://www.belgium.be/fr/le_gouvernement/les_services_publics/le_cpas</a>
<b>Les services spécialisés pour mineurs porteurs de handicap</b>		Services subventionnés et contrôlés par l'AVIG. Nécessité d'un accord préalable de l'agence (et de la constitution d'un dossier) pour toute prise en charge.	<a href="http://www.belgium.be/fr/le_gouvernement/les_services_publics/le_cpas">http://www.belgium.be/fr/le_gouvernement/les_services_publics/le_cpas</a>
SAF	service d'accompagnement de type familial	Service recherchant des familles pouvant accueillir une ou plusieurs personnes handicapées et assure à ces familles un soutien et une guidance.	<a href="http://www.belgium.be/fr/le_gouvernement/les_services_publics/le_cpas">http://www.belgium.be/fr/le_gouvernement/les_services_publics/le_cpas</a>
SAI	service d'aide à l'intégration	Service pour les enfants âgés de 6 à 18 ans (possibilité de prolongation jusqu'à 21 ans). Accompagnement personnalisé de l'enfant et de sa famille pour favoriser la participation et la socialisation en milieu de vie ordinaires.	<a href="http://www.belgium.be/fr/le_gouvernement/les_services_publics/le_cpas">http://www.belgium.be/fr/le_gouvernement/les_services_publics/le_cpas</a>
SAP	service d'aide précoce	Service apportant des conseils aux parents sur tout sujet en rapport avec le bien-être et le développement de leur enfant (0 à 3 ans)	<a href="http://www.belgium.be/fr/le_gouvernement/les_services_publics/le_cpas">http://www.belgium.be/fr/le_gouvernement/les_services_publics/le_cpas</a>
SAS7	service d'accueil spécialisé pour jeunes	Service qui accompagne des jeunes qui nécessitent une prise en charge individuelle, éducative, médicale, thérapeutique, psychologique, sociale, adaptée. Service d'accueil de jour d'orientation au jeune âgé de 0 à 18 ans, sous une prolongation est possible jusqu'à 21 ans.	<a href="http://www.belgium.be/fr/le_gouvernement/les_services_publics/le_cpas">http://www.belgium.be/fr/le_gouvernement/les_services_publics/le_cpas</a>
SRU	service résidentiel pour jeunes	Service qui accueille et héberge des jeunes jusqu'à 18 ans (possibilité de prolongation jusqu'à 21 ans) présentant un handicap 365 jours en et assure logement, repas, activités, suivi éducatif, médical, social, psychologique et thérapeutique. Certains SRU réalisent des conventions avec des autorités étrangères comme le Luxembourg (ONE) ou la France (ARS ou ASJ) afin d'accueillir des ressortissants étrangers de ce pays.	<a href="http://www.belgium.be/fr/le_gouvernement/les_services_publics/le_cpas">http://www.belgium.be/fr/le_gouvernement/les_services_publics/le_cpas</a>
SAFA	service agréé financé par une autorité étrangère	Anticipation soumise à une "autorisation de prise en charge" (APC), depuis l'arrêté du gouvernement wallon du 31/07/2018, service qui accueille ou héberge des ressortissants étrangers, agréé par l'AVIG mais dont le financement (et la décision de placement) est assuré par une autorité publique étrangère (exemple : la maison départementale des personnes handicapées en France).	<a href="http://www.belgium.be/fr/le_gouvernement/les_services_publics/le_cpas">http://www.belgium.be/fr/le_gouvernement/les_services_publics/le_cpas</a>
<b>Internats scolaires</b>		Les internats sont une solution de logement qui accueillent des étudiants du primaire, du secondaire de l'enseignement ordinaire ou spécialisé et/ou du supérieur.	<a href="http://www.internats.be/">http://www.internats.be/</a>
AR		Internat annexé à un athlète royal, destiné à des élèves fréquentant l'enseignement dans cet athlète (enseignement général secondaire)	
EFACF		Internat annexé à une école fondamentale autonome de la Communauté Française destiné aux élèves fréquentant cette école (enseignement primaire)	
ISCF		home d'accueil de la Communauté Française, destiné à des élèves fréquentant l'enseignement spécialisé.	
PARCF		home d'accueil permanent de la Communauté Française destiné à des élèves fréquentant l'enseignement spécialisé. Les PARCF ont la particularité d'être ouverts pendant le week-end et une bonne partie des vacances scolaires.	
ISCF		internat autonome de la Communauté Française, destiné à des élèves fréquentant l'enseignement général.	
IESPF		Internat annexé à un institut d'enseignement spécialisé primaire de la Communauté Française, destiné aux élèves fréquentant l'école d'enseignement spécialisé auquel l'internat est annexé.	<a href="http://www.internats.be/">http://www.internats.be/</a>
IESPCF		Internat annexé à un institut d'enseignement spécialisé primaire et secondaire de la Communauté Française, destiné aux élèves fréquentant l'école d'enseignement spécialisé auquel l'internat est annexé.	<a href="http://www.internats.be/">http://www.internats.be/</a>
IESSCF		Internat annexé à un institut d'enseignement spécialisé secondaire de la Communauté Française, destiné aux élèves fréquentant l'école d'enseignement spécialisé auquel l'internat est annexé.	<a href="http://www.internats.be/">http://www.internats.be/</a>
IPES		Internat annexé à un institut provincial d'enseignement secondaire, destiné aux élèves fréquentant une école d'enseignement provincial.	
ITCF		Internat annexé à un institut technique de la Communauté Française, destiné à des élèves fréquentant l'enseignement technique.	